



VOITURE ABIMEE AVEC CHAUFFARD IDENTIFIEE GRACE A TMOIN

Par **Visiteur**, le **09/01/2018** à **10:19**

Bonjour,

Ma fille a retrouvé ce matin, sa voiture avec le pare-choc arrière abimé; frotté, rayé. Il y a eu un témoin de la scène ; ma fille sait donc qui aller voir. Soit l'entretien se passe bien et la personne assume son acte ; soit... elle n'assume rien ! Quelle suite y donner alors ? Se rendre au commissariat le plus proche pour déposer plainte ? Pour ? délit de fuite ? autre ? Merci et désolé si ma question n'est pas dans le bon thème.

Par **janus2fr**, le **09/01/2018** à **13:37**

Bonjour,

Oui, une plainte pour délit de fuite est possible...

Par **Visiteur**, le **09/01/2018** à **14:46**

Bonjour,

Vous pouvez aussi faire une déclaration à l'assurance avec mise en cause grâce au témoin.